

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 février 2015 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Le conseiller Donald Lachance est absent.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2015-02-025 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Ouverture
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2015
- 4. 1^{ère} période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**
 - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2015
 - 6.2 Tirage au sort – location des salles pour la période des fêtes décembre 2015 et janvier 2016
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.2 Autres comités:
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter:
 - 8.1.1 Accepter la contribution pour l'année 2015 – Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie
 - 8.1.2 Congrès de la COMBEQ – Directeur des travaux publics et des services techniques
 - 8.1.3 Adhésion annuelle 2015 - FQM
 - 8.1.4 Politique d'utilisation du panneau d'affichage
 - 8.1.5 Politique d'accueil des I.C.I.
 - 8.1.6 Politique de communication
 - 8.1.7 Achat du système de son – Centre multifonctionnel
 - 8.1.8 Appui à la demande de monsieur Alain Plante à la CPTAQ
 - 8.1.9 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

- 8.1.10 Mandat général – Services professionnels pour l'année 2015 – Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.
- 8.1.11 Semaine de la persévérance scolaire en Estrie
- 8.1.12 Demande d'aide financière – Les Dribbleurs du Haut-Saint-François
- 8.1.13 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François pour l'année 2015
- 8.1.14 Adoption de l'entente régissant le fonds du Pacte rural avec la MRC du Haut-Saint-François

9. Adoption des règlements

- 9.1 Adoption du règlement numéro 594 – Règlement d'emprunt pour l'achat de l'excavatrice sur chenille, des attachements et d'une remorque
- 9.2 Règlement numéro 592 – Abrogeant et remplaçant le règlement numéro 441, permis et certificats

10. Avis de motion à donner

- 10.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 595 – Abrogeant et remplaçant le règlement numéro 435, plan d'urbanisme
- 10.2 Avis de motion du projet de règlement numéro 596 – Abrogeant et remplaçant le règlement de zonage numéro 436
- 10.3 Avis de motion Règlement numéro 598 – abrogeant et remplaçant le règlement 503A relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques

11. Varia affaire nouvelle

Aucune

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 2 mars 2015 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé avec le retrait du point 8.1.5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2015-02-026 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Roger Pomerleau :

- Concernant la raison pour laquelle le camion à sel circule lorsqu'il fait beau ;
- Concernant le déneigement et l'asphalte des boîtes à courrier rue Principale, qui est le responsable.

Monsieur Bertrand Ash :

- Remerciements à la Municipalité pour leur soutien avant et pendant la course Challenge VTT ;
- Concernant une plainte pour la location du garage – camion incendie.

Madame Maryse Labonté mentionne que la ville de Coaticook sabre dans le budget de déneigement et demande si nous avons fait la même chose.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 49.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2015 et en fait la lecture.

6.2

TIRAGE AU SORT

Location des salles pour la période des fêtes ; décembre 2015 et janvier 2016. Le directeur général procède au tirage au sort.

7.1.1

2015-02-027 COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2015 au montant de **639 397.26 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - La participation au carnaval d'hiver, elle félicite tous les bénévoles, les participants, les organisateurs ainsi que Marie-Josée Myrand, directrice des loisirs, pour la réussite du carnaval d'hiver ;
 - Une rencontre à la MRC – la personne responsable du projet la Ressourcerie a fait une présentation et elle regarde pour s'installer à Ascot Corner ;
 - Une entreprise qui a eu le mandat présentement de refaire la carte routière de la municipalité en 2015 et en 2016 un guide du citoyen.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant :
 - 2014, la Régie incendies a embauché une nouvelle secrétaire, 6 nouveaux pompiers et procédé à l'acquisition d'un nouveau camion à échelle. Il y a eu 359 inspections dans les résidences. Un nouveau

schéma incendie a été déposé, une entente de travail avec les pompiers, de la formation aux pompiers, l'achat d'équipements etc.

- Le Transport du Bonheur recevra une subvention de 54 000 \$ du gouvernement. En 2015 c'est le 30^{ième} anniversaire de fondation de cet organisme.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Les travaux publics toujours en mode hivernale, la consommation de sel à déglacer est de 20% de plus que l'année précédente ;
 - Les nouveaux panneaux d'affichage électronique sont installés ;
 - Fin février, on devrait prendre possession de la pelle.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Le brunch des élus a été très intéressant ;
 - Le carnaval d'hiver qui vient de se terminer, on note une très bonne participation des élus et des citoyens ;
 - Le comité MADA se rencontre à tous les mois, la démarche est longue ;
 - La réunion annuelle de la Corporation des loisirs se tenait la semaine dernière, il y avait 26 personnes ;
 - Les patinoires sont très belles.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - L'OMH, tout se déroule parfaitement.
 - La Chambre de Commerce organise une fête pour son 70^{ième} anniversaire ;
 - L'urbanisme, nous étudions l'agrandissement du périmètre urbain, des changements de zonage, etc.
 - Une rencontre prévue avec AQUA-BERGE pour l'étude sur l'écoulement des eaux dans différents secteurs de la municipalité ;
 - L'eau potable il y a des changements à la loi et les normes depuis janvier 2015.

Monsieur Donald Lachance : Absent.

Monsieur Stanley Boucher donne de l'information concernant la visite de l'usine de traitement des eaux. Le traitement a débuté la semaine dernière et la mise en marche se poursuit cette semaine. À ce jour tout se déroule très bien.

8.1.1

2015-02-028 ACCEPTER LA CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2015 - CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ESTRIE :

ATTENDU QUE l'adhésion au Réseau biblio de l'Estrie a été acceptée au budget 2015 et que la contribution pour l'année 2015 est au montant de 12,112.80 \$ plus les taxes applicables (3.92 \$ x 3,090 habitants) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la contribution annuelle au montant de 12,112.80 \$ plus les taxes applicables pour le Réseau biblio de l'Estrie.

Poste budgétaire : 02-702-30-529

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2
2015-02-029 CONGRÈS DE LA COMBEQ – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES :

ATTENDU QUE chaque année le directeur des travaux publics et des services techniques assiste au congrès de la COMBEQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le directeur des travaux publics et des services techniques assiste au congrès de la COMBEQ les 16, 17 et 18 avril 2015 et que les frais de l'inscription, du transport et de l'hébergement soient payés selon la politique en vigueur;

Poste budgétaire : 02-610-00-454 - 550.00 \$ plus taxes
02-610-00-310 - 800.00 \$ plus taxes (estimé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2015-02-030 ADHÉSION ANNUELLE 2015 – FQM :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuelle pour l'année 2015 doit-être payée directement par la Municipalité au lieu de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est l'association qui représente les municipalités auprès du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2015 au montant de \$ 2041.69 plus les taxes applicables

Poste budgétaire : 02-110-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2015-02-031 POLITIQUE D'UTILISATION DU PANNEAU D'AFFICHAGE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a installé deux panneaux d'affichage électronique qui permet la diffusion de messages pour la municipalité et les organismes ;

CONSIDÉRANT QU' il est important d'établir les règles de fonctionnement afin de respecter la loi sur l'affichage le long des routes provinciales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et approuve la politique d'utilisation du panneau d'affichage électronique tel que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
POLITIQUE D'ACCUEIL DES I.C.I. :
REPORTÉE À UNE PROCHAINE SÉANCE.

8.1.6
2015-02-032 POLITIQUE DE COMMUNICATION :

CONSIDÉRANT QU' une politique de communication a été établie pour définir les outils de communication, les rôles et les cadres d'intervention du personnel et des élus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et approuve la politique de communication tel que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2015-02-033 ACHAT D'UN SYSTÈME DE SON – CENTRE MULTIFONCTIONNEL :

CONSIDÉRANT QU' un système de son pour le Centre multifonctionnel doit-être acheté et installé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter et de faire installer un système de son pour le Centre multifonctionnel par le fournisseur PLAV audio au montant de 4,453.65 \$ plus taxes. Et que celui-ci soit financé par le fonds de roulement sur 3 ans.

Poste budgétaire : 03-310-00-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2015-02-034 APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR ALAIN PLANTE À LA CPTAQ :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Plante procède présentement à une demande à la CPTAQ pour détacher le lot 24-5 du lot 24-P pour avoir la possibilité de vendre ce lot avec la maison;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun de nos règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui la demande de monsieur Alain Plante à la CPTAQ pour le détachement du lot 24-5 du lot 24-P et avoir la possibilité de vendre ce lot avec la maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2015-02-035 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM-V321) :

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre dernier, le ministre sous recommandation de notre député accordait une subvention de 12,000 \$ pour des travaux sur les chemins Sand Hill et Deblois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et confirme que les travaux de rechargement de gravier pour les chemins Sand Hill et Deblois pour un montant de 113,413.18 \$ taxes nettes sont complétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10
2015-02-036 MANDAT GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2015 – MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC :

CONSIDÉRANT QUE la firme Monty Coulombe a changé de nom pour Monty Sylvestre depuis janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU' ils ont changé leur façon de procéder pour leur service juridique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise les représentants de la Municipalité à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 selon les termes de l'offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11
2015-02-037 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE EN ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE du 16 au 20 février 2015 se dérouleront les Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE tout le Québec se mobilise pour soutenir les jeunes et qu'en Estrie les activités sont organisées par le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de promouvoir les journées du 16 au 20 février 2015 « Persévérance scolaire »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.12
2015-02-038 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES DRIBLEURS DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'aide financière de l'organisation des Dribleurs du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE nous avons beaucoup de jeunes d'Ascot Corner qui jouent au soccer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte verser un montant de 100.00 \$ comme aide financière pour l'année 2015.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.13
2015-02-039 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2015 :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François est à échéance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte de renouveler l'adhésion à la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François pour l'année 2015 au montant de 105.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.14
2015-02-040 ADOPTION DE L'ENTENTE RÉGISSANT LE FONDS DU PACTE RURAL AVEC LA MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE l'entente régissant le fonds du Pacte rural avec la MRC du Haut-Saint-François pour les années 2014 à 2019 a été accepté par le Conseil des maires de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'entente régissant le fonds du Pacte rural avec la MRC du Haut-Saint-François pour les années 2014 à 2019 et que madame Nathalie Bresse soit mandatée pour signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

9.1
2015-02-041 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 594 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT D'UNE EXCAVATRICE SUR CHENILLE, DES ATTACHEMENTS ET D'UNE REMORQUE :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement d'emprunt numéro 594 – pour achat d'une excavatrice sur chenille, des attachements et d'une remorque pour un montant total de 160,000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.2
2015-02-042 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 592 – ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 441, PERMIS ET CERTIFICAT :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 592 – Abrogeant et remplaçant le règlement numéro 441, permis et certificat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.
AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère **France Martel** qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 595 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 435 – Plan d'urbanisme.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement

10.2

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère **France Martel** qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 596 abrogeant et remplaçant le règlement de zonage numéro 436.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement

10.3

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère **France Martel** qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 598 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 503A relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS 20 H 38.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde:

- Concernant la SPA, est-ce qu'il y a des changements ;
- Concernant la provenance du programme de la subvention pour l'eau potable ;
- Concernant le test d'eau, est-ce aussi exigeant qu'avant les investissements ;
- Concernant l'adhésion à la FQM, les autres municipalités n'adhèrent pas, pourquoi la municipalité ne fait pas la même chose.

Normand Galarneau:

- Concernant le coût de l'abattage des arbres dans le nouveau règlement ;
- Concernant des informations sur les quotes part de la MRC en 2014 et 2015.

Monsieur Rock Lauzon: Concernant des informations au sujet de la location des salles.

Monsieur Bertrand Ash:

- Concernant la quote part de la Régie incendie, augmentera-t-elle avec les ententes des autres municipalités ;
- Concernant le nombre exigé de pompiers lors des feux ou des accidents.

Madame Pierrette Hardy : Concernant le coût pour le développement du programme MADA.

Monsieur Roger Pomerleau: Concernant l'agrandissement du périmètre urbain, est-ce que le chemin de la Rivière est inclus dans ce projet.

Madame Maryse Labonté : Concernant de l'information pour le règlement sur le contrôle des animaux.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 12.

13.
2015-02-043 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 2 mars 2015 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

